

# Participation des communautés à la gestion des réserves naturelles: expériences et enseignements de la Chine

*Q. Lai*



*La bonne gestion des réserves naturelles est subordonnée à un partenariat avec les communautés vivant à l'intérieur ou à proximité des réserves; ces habitants Miao (Mong) d'un village situé dans la réserve de Daweishan tirent leurs moyens d'existence des ressources de la réserve*

*L'expérience acquise dans les réserves naturelles de la Province du Yunnan, dans le sud-est de la Chine, nous permet de tirer des enseignements pour améliorer la gestion conjointe en vue de mieux intégrer la conservation des ressources naturelles et le développement des communautés locales.*



*Qingkui Lai* travaille au Centre d'études sur la foresterie communautaire, Collège forestier du Sud-Ouest, Kuming (Chine).

Pour parvenir à préserver les objectifs de conservation et atteindre ceux qui ont été fixés pour la création de réserves, les responsables de la gestion doivent forger des partenariats avec les communautés vivant à l'intérieur ou à proximité des réserves naturelles et leur garantir les ressources forestières nécessaires à leur subsistance. Des approches de gestion conjointe ont été élaborées pour intégrer la conservation des ressources naturelles et la subsistance et le développement des communautés locales.

En Chine, depuis le début des années 90, la gestion conjointe a été acceptée par les instituts de recherche et adoptée par les institutions gouvernementales responsables de la gestion des ressources naturelles, comme l'approche privilégiée pour les réserves naturelles. Toutefois en Chine, la gestion conjointe est inévitablement en butte à divers obstacles, dérivant de l'extrême variété des contextes sociaux, économiques,

culturels et historiques, mais aussi de la diversité des modes d'interprétation et des expériences. Yunnan, l'une des provinces de Chine qui possède la plus grande richesse en diversité biologique et le plus grand nombre de réserves naturelles, est à l'avant-garde de la gestion conjointe depuis les années 90. Cet article passe en revue les résultats obtenus et les difficultés rencontrées dans plusieurs réserves naturelles nationales de la Province sud-orientale du Yunnan, et propose des mesures pour améliorer les perspectives de durabilité et de développement communautaire.

## IMPLICATIONS DE LA GESTION CONJOINTE

La gestion conjointe applique les concepts de la foresterie communautaire à la gestion des ressources forestières et des réserves naturelles. Elle se fonde sur le principe que pour conserver les ressources forestières et gérer efficacement les réserves naturelles, il est indispensable



*Dans le projet de la réserve de Daweishan, des discussions avec les membres de la communauté et le personnel de la réserve ont aidé à formuler des réglementations concernant la gestion des ressources forestières, qui ont été incorporées dans les règlements villageois*

de prendre dûment en considération les besoins des populations qui vivent à l'intérieur et aux alentours de la forêt ou de la réserve (Western et Wright, 1994). Cette approche est aussi désignée par d'autres termes qui ont pratiquement la même signification, à savoir «gestion conjointe des forêts» «gestion participative» «gestion concertée», «gestion facilitée» et «gestion en partenariat».

La gestion communautaire participative des réserves naturelles devrait être conforme à l'objectif fixé pour l'établissement de réserves, c'est-à-dire conserver la biodiversité abritée dans la réserve. On veillera à ce que la gestion de la réserve procure des avantages aux populations locales et leur fournisse les ressources forestières et connexes dont elles ont besoin (Western et Wright, 1994), notamment en :

- formulant des plans cadres compte tenu de la situation concrète de la réserve;
- formulant des objectifs de gestion clairs pour différentes zones de la réserve sur la base des politiques gouvernementales sur ce sujet, ainsi que des exigences des objectifs de conservation spécifiques et de leur état d'avancement;
- formulant des plans de gestion adaptatifs se prêtant à la participation des communautés;

- intensifiant les activités d'inventaire et de recherche sur les espèces de faune et de flore sauvages présentes dans la réserve naturelle;
- renforçant les capacités institutionnelles et en valorisant les ressources humaines des communautés vivant à l'intérieur et aux alentours des réserves naturelles, et en encourageant l'échange d'informations et d'expériences entre les réserves;
- en organisant des campagnes de sensibilisation à travers toute la société pour promouvoir la mise en place de politiques adaptatives, mobiliser un appui financier et encourager la participation populaire.

#### **EXPÉRIENCES DE GESTION CONJOINTE DANS LA PROVINCE DU YUNNAN**

##### **Quelques réalisations**

*Avantages pour les communautés locales.* Avant que la Chine n'ait introduit une interdiction d'exploitation en 1998, plus de la moitié des villageois des environs de la Réserve naturelle d'Etat de Wenshan vivaient principalement de la récolte du bois et du bambou dans les forêts communes et dans la réserve naturelle qu'ils vendaient sur les marchés, en particulier en automne et en hiver. Après l'entrée en vigueur de la prohibition d'exploitation, les villageois ont

perdu leurs sources de revenu et ont été réduits à la misère. La plupart d'entre eux ne gagnaient pas de quoi se nourrir et se vêtir ou payer les frais de scolarité, de sorte que certains enfants ont dû interrompre leurs études.

Depuis l'an 2000, une approche de gestion conjointe dite «planification intégrée de la gestion communautaire» a été mise au point dans les communautés voisines de la réserve naturelle, avec un appui de la préfecture et des administrations des districts. La mise en œuvre de cette approche a contribué à améliorer les niveaux de vie des communautés environnantes, notamment grâce à la plantation d'arbres fruitiers, et a fourni d'autres avantages, tels que l'introduction de fourneaux fonctionnant au biogaz pour remédier à la pénurie de bois de feu.

*Atténuation des conflits entre la réserve et les communautés adjacentes.* L'introduction de la prohibition à l'exploitation forestière dans la réserve naturelle d'Etat de Wenshan, avait eu pour effet d'aggraver les conflits entre la réserve et les communautés adjacentes et de rendre plus difficile la gestion de la réserve naturelle et des forêts communes environnantes. La mise en œuvre de la gestion conjointe a non seulement procuré des avantages aux communautés voisines, mais aussi considérablement réduit les activités forestières illégales. Les dissensions entre la réserve naturelle et les communautés ont été fortement atténuées. L'enthousiasme des villageois pour la gestion forestière a été mis à profit pour régénérer les ressources animales et végétales sauvages des forêts sous gestion conjointe.

*Redéfinitions des mandats, des responsabilités et des fonctions, en matière de gestion des réserves.* La gestion conjointe a déclenché des changements

dans les institutions gouvernementales chargées de la gestion des réserves. Pour amener les communautés à participer activement à la gestion des réserves, conserver les ressources végétales et animales sauvages comme il convient, et mettre en œuvre avec succès les activités de gestion conjointe, il a fallu redéfinir les fonctions et les responsabilités des institutions compétentes à l'échelle des districts et des communes.

Des fonctions de développement communautaire et de vulgarisation technique ont été ajoutées aux responsabilités de gestion des réserves. Diverses tâches, telles que patrouilles, gardiennage et mise en application de la loi, qui étaient auparavant les principales fonctions des bureaux de district chargés de la gestion, ont été déléguées aux stations de gestion des municipalités ou aux gardes forestiers des villages. Les bureaux de district ont élargi leurs responsabilités aux services de développement communautaire et à la gestion des forêts communes; ils sont maintenant principalement chargés de superviser l'application de la loi, d'assurer la médiation dans les conflits, de fournir des services tech-

niques aux communautés adjacentes et de coordonner les activités entre les départements compétents.

**Mise en place de réglementations en matière de gestion des réserves.** Un projet de gestion participatif des réserves a été exécuté de 1998 à 2001 dans la Réserve naturelle d'Etat de Daweishan, avec un appui de la Fondation Ford et une modeste subvention du Fonds pour l'environnement mondial (FEM). Avec la participation du personnel de la réserve et des membres de la communauté, le projet a formulé ou amélioré une série de lois et de réglementations concernant la gestion des ressources forestières, dans la réserve naturelle et dans les communautés adjacentes. Dans le plein respect des coutumes et des pratiques locales, les lois et les réglementations relatives à la gestion de la réserve ont été incorporées dans les règlements des villages concernés.

**Acceptation de la gestion conjointe par les communautés.** Grâce à des recherches, des démonstrations, une formation, des voyages d'étude et des

activités de sensibilisation dans des réserves naturelles comme celles de Daweishan et de Wenshan, et dans les communautés adjacentes, les membres des communautés s'intéressent de plus en plus aux approches de gestion conjointe et aux travaux des chercheurs et du personnel des réserves. A travers ces activités, la majorité des villageois ont compris l'importance de la conservation des forêts et de l'établissement de réserves, ce qui a contribué à améliorer les relations entre la réserve et les communautés adjacentes.

#### **Quelques observations**

**Des approches polyvalentes devraient être recherchées pour garantir aux communautés les ressources forestières dont elles ont besoin.** Etant donné que la majorité des réserves naturelles de la province du Yunnan sont situées dans des zones reculées caractérisées par des inconvénients de transport, un accès à l'information limité et une économie en développement, les personnes qui vivent à l'intérieur ou à proximité de ces réserves sont fortement tributaires de leurs ressources, dont elles tirent leurs moyens d'existence. La création des réserves naturelles a réduit la superficie de terres dont elles pouvaient disposer et sévèrement limité leurs sources de subsistance et la portée de leurs activités économiques (Lai, 1997). Des approches globales, comprenant des mesures axées sur la conservation du bois de feu, la lutte contre la pauvreté, le développement économique durable, la protection



**Des démonstrations, une formation et des activités de sensibilisation dans les communautés vivant à l'intérieur ou à proximité de la réserve naturelle d'Etat de Daweishan ont amené les populations à s'intéresser à la gestion conjointe**



**Parmi les avantages des projets de gestion conjointe mis en œuvre dans la Province de Yunnan, on peut citer la construction de fosses à biogaz (photo) et l'introduction de fourneaux à biogaz pour remédier à la pénurie de bois de feu**

de l'environnement, la fourniture de services techniques et le renforcement des capacités doivent être adoptées pour que les villageois puissent obtenir les produits forestiers ligneux et non ligneux de la réserve nécessaires à leur développement économique et culturel.

*La gestion conjointe devrait être spécialement adaptée aux conditions locales, et guidée par des plans et des scénarios de gestion unifiés.* A l'intérieur d'une même réserve naturelle, on distingue des zones différentes du point de vue physique, socioéconomique et culturel. En matière de gestion, ces zones devraient

## V<sup>e</sup> Congrès mondial sur les parcs

*Un événement ayant lieu une fois tous les 10 ans pour forger l'avenir des aires protégées.*



Pendant que les dernières touches étaient mises aux préparatifs pour le XII<sup>e</sup> Congrès forestier mondial au Canada, une autre importante conférence intéressant la communauté mondiale des forestiers se déroulait à Durban, Afrique du Sud. Du 8 au 17 septembre 2003, intéressés et spécialistes des aires protégées se rencontraient au V<sup>e</sup> Congrès mondial sur les parcs (CMP) pour traiter du thème «Bienfaits par delà les frontières». Le Congrès, organisé par l'Union mondiale pour la nature (UICN) une fois tous les 10 ans, réunit les participants pour examiner la situation mondiale des aires protégées, pour évaluer les problèmes critiques auxquels elles se heurtent et pour établir des directives et actions pour les 10 prochaines années et au-delà. La réunion de 2003 avait pour thème principal les aires protégées d'Afrique.

Environ 3 000 personnes ont pris part au Congrès de Durban. Les activités comprenaient des sessions plénières, des colloques, les débats des groupes de travail, des réunions auxiliaires, des événements spéciaux et une exposition.

Sept ateliers consacrés à différents thèmes

et plus de six groupes de travail sur chaque thème ont donné lieu à de nombreux débats. Certains portaient sur le renforcement des capacités de gestion, l'instauration d'un avenir financier sûr, un appui plus vigoureux en faveur des aires protégées, la gouvernance des aires protégées, l'évaluation de la performance de la gestion, les communautés et l'équité.

Les réunions corollaires comprenaient, entre autres, des présentations sur le VIH/SIDA et sur la gestion des ressources naturelles, ainsi que sur les parcs transfrontières – un moyen potentiel d'affronter les problèmes du braconnage transfrontières.

Cinq importants résultats ont été présentés à Durban.

- **L'Accord de Durban.** C'est le principal message du Congrès au monde – un outil de communication plutôt qu'un résumé scientifique du Congrès. Il a pour objectif d'inspirer et d'influencer des actions positives en faveur des aires protégées.
- **Le Plan d'action de Durban.** Il ne s'agit pas d'un modèle pour tous les pays et toutes les aires protégées, des variations existant aux niveaux local, national et ré-

être traitées différemment et les plans et les règles de gestion doivent refléter les différences (Lai et Wang, 1998). Dans le même temps, les conditions physiques, sociales et économiques d'une zone sont susceptibles de subir des changements et les besoins en matière de gestion évolueront en conséquence; la gestion doit donc être révisée en temps voulu pour l'adapter à l'évolution des circonstances.

***Dans le domaine de la gestion des réserves naturelles, les partenariats et la coopération devraient être élargis.*** L'expérience a montré que les organisations responsables de la gestion des

réserves ne pouvaient pas à elles seules mener à bien les tâches nécessaires. Il convient de chercher à forger des partenariats avec des communautés locales, des institutions gouvernementales dans des secteurs comme la foresterie, l'agriculture et l'élevage, et des institutions fournissant un appui technique et des services, comme les universités et les institutions de recherche. On cherchera dans la mesure du possible à établir une coopération concrète et à garantir l'égalité entre les partenaires, pour assurer une gestion conjointe efficace, un partage des avantages équitable et le développement de la communauté.

La participation de femmes à la gestion des réserves mérite aussi une plus grande attention. De nombreux produits forestiers comme le bois de feu, le fourrage et les produits forestiers non ligneux sont récoltés principalement par des femmes, de sorte que celles-ci jouent un rôle majeur dans la conservation et l'utilisation durable des ressources forestières.

***La gestion conjointe devrait être mise en œuvre de façon progressive, axée sur des résultats concrets et basée sur la participation volontaire des villageois.*** L'expérience des programmes de démonstration dans les deux villages

gional. Le plan d'action décrit les activités proposées visant à accroître les avantages que les aires protégées fournissent à la société et à augmenter leur portée et leur gestion.

- **Message à la Convention sur la diversité biologique (CDB).** Ce document vise à influencer la formulation d'un programme de travail sur les aires protégées dans le cadre de la CDB, en tirant parti des débats et des principaux résultats du Congrès, notamment l'Accord de Durban et le Plan d'action de Durban.
- **Recommandations.** Lors du Congrès, 32 motions (dont 29 avaient été soumises au Comité préparatoire et des recommandations du CMP et distribuées pour commentaires avant le Congrès) avaient été examinées pendant les groupes de débats et révisées et approuvées lors des sessions plénières des ateliers. Les 32 recommandations résultantes couvrent tous les thèmes traités lors des ateliers thématiques.
- **Thèmes saillants.** Ce document résume plusieurs thèmes importants qui n'ont pas

été traités par le Comité des recommandations du CMP mais ont été identifiés pendant les débats des ateliers et approuvés lors des sessions plénières afin d'être inclus dans les actes du Congrès.

Aucun de ces résultats n'est juridiquement contraignant, mais il est attendu qu'ils contribuent à établir le programme théorique et pratique pour les aires protégées pour la décennie à venir et au-delà.

Outre les résultats officiels, un certain nombre de nouvelles initiatives sur les aires protégées en Afrique ont été proposées, notamment:

- l'Initiative pour les aires protégées d'Afrique;
- la Convention africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles;
- le Fonds fiduciaire pour les aires protégées d'Afrique;
- le Plan d'action de l'Afrique de l'Ouest pour les aires protégées marines;
- l'Initiative de Madagascar annonçant le triplement de la superficie sous protection;

- quatre nouvelles aires marines protégées au Sénégal.

En outre, d'importants accroissements des superficies sous protection en Amazonie ont été annoncés. Le gouvernement étatique d'Amazonas (Brésil), a annoncé l'établissement de six nouvelles aires protégées couvrant 3,8 millions d'hectares – une superficie égale à la Belgique qui renferme certains des spécimens de biodiversité les plus riches du monde. L'Etat d'Amapá a signalé la création d'un corridor de 10 millions d'hectares de biodiversité couvrant 71 pour cent de l'Etat, y compris le parc de forêt tropicale ombrophile le plus étendu du monde.

Occasion précieuse et exceptionnelle, le Congrès a permis d'en apprendre davantage sur la situation mondiale des aires protégées, sur les futurs enjeux et sur les priorités pour l'action.

Les résultats du Congrès sont disponibles sur le site Internet [www.iucn.org](http://www.iucn.org)

adjacents à la Réserve naturelle d'Etat de Daweishan indique que «voir, c'est croire» devrait être le principe de base de la promotion de la gestion conjointe (Lai, 1998). Dans le même temps, les résultats escomptés ne peuvent être atteints que si la gestion conjointe est mise en place de façon progressive et en prenant dûment en considération la volonté et la réceptivité des villageois.

#### Questions à aborder

**Approches inappropriées compte tenu de la pauvreté des communautés.** Pour conserver les ressources forestières de la Réserve naturelle d'Etat de Wenshan, le gouvernement du district a recruté par contrat des ménages provenant de 11 villages contigus à la réserve, comme gardes forestiers. Les ménages ordinaires étaient payés 100 yuans (12 dollars EU) et les chefs de village 200 yuans (24 dollars EU) par mois. Le gouvernement du district a ainsi contribué à donner aux villageois le revenu monétaire dont ils avaient un besoin urgent. Cette pratique ne semble pas avoir été adoptée ailleurs dans la province du Yunnan, ni même peut-être nulle part dans le pays.

Le fait de recruter par contrat des gardes forestiers et de leur offrir des salaires mensuels ne devrait pas susciter de controverses, mais cela peut avoir des inconvénients. Les paiements réguliers en espèces fournissent un revenu stable aux gardes forestiers du village, mais peuvent entraîner des difficultés financières pour le gouvernement local. Le gouvernement du district de Wenshan a par exemple investi près de 73 000 dollars EU par an dans la garde conjointe des forêts, soit un chiffre qui peut difficilement être maintenu sur le

long terme par un district si pauvre. En outre, d'après les rapports, les salaires mensuels de 100 ou 200 yuans étaient à peine suffisants pour qu'un étudiant du secondaire puisse vivre pendant un mois. Du fait qu'ils peuvent compter sur cette maigre source de revenu, les villageois risquent de passer à côté d'opportunités de développement réel.

La pratique consistant à recruter des gardes forestiers locaux a d'une certaine manière aiguisé les conflits entre l'institution chargée de la gestion de la réserve naturelle et les communautés. Les habitants des villages non couverts par le programme se sont plaints de ne pas avoir droit aux mêmes opportunités et au même traitement que les 11 autres villages, étant donné la similitude de leurs conditions. Par vengeance, certains se sont adonnés à des activités d'exploitation forestière illégales plus graves dans la réserve. Selon un chef du Bureau de la réserve naturelle de Wenshan, bien que de nombreux villages perçoivent des subventions mensuelles et que des fosses à biogaz aient été construites, les villageois continuent à se tourner vers la réserve naturelle, où ils volent des arbres à des fins commerciales et ramassent du bois de feu et des produits forestiers non ligneux.

**La réinstallation n'est pas un moyen efficace pour résoudre les conflits entre la réserve et les communautés.** Partout dans le monde, on a souvent eu recours, pour faciliter la gestion des réserves, à la réinstallation des populations pour éliminer les conflits liés à l'utilisation des terres, à la gestion et à la conservation des ressources qui opposaient la réserve et les communautés adjacentes.

Des enquêtes réalisées dans les réserves naturelles de Wenshan, de Nangunhe, de Gaoligongsham et dans bien d'autres réserves de la province du Yunnan, ont montré que la réinstallation pouvait certes être un bon moyen pour résoudre les problèmes de la réserve (par exemple, l'exploitation illégale) (Lai et Wang, 1998), mais que le déplacement des villages ou des villageois se traduisait souvent par des changements de type social, économique et culturel entraînant facilement des problèmes sociaux. Les villageois ont du mal à s'adapter au nouvel environnement et leur vie devient parfois encore plus dure. Parallèlement, après la réinstallation des villages ou des villageois, la superficie de la réserve naturelle peut être étendue. Une fois agrandie, la réserve naturelle aura inévitablement de nouvelles limites et de nouveaux villageois à proximité qui traiteront probablement les ressources de la réserve de la même manière que les personnes qui ont été déplacées. Le problème reste donc entier.

**Nécessité d'unifier les politiques et les réglementations.** Dans les débats et les enquêtes, les villageois et les gardes forestiers se sont souvent déclarés mécontents que des politiques et des réglementations différentes soient appliquées dans une même réserve naturelle. Par exemple, la réserve naturelle d'Etat de Daweishan se trouve à cheval sur les deux districts de Pingbian et de Hekou, qui ont des manières très différentes de gérer les plantations de *Amomum-tsaoko* (épice et plante médicinale prisée) et les activités de chasse pratiquées dans la réserve. Les réglementations différentes ont mis en difficulté les gardes forestiers



*Etant donné que la majorité des réserves naturelles du Yunnan sont situées dans des zones reculées où l'économie est en développement, des approches globales sont nécessaires pour répondre aux besoins des villageois locaux en matière de lutte contre la pauvreté et de développement économique durable, tout en protégeant l'environnement et en conservant les ressources forestières*

et le personnel de la réserve pour faire appliquer la loi et aggravé les conflits entre les départements chargés de la gestion de la réserve et les communautés (Lai, 1998). Même si une réserve naturelle est à cheval sur plusieurs districts, préfectures ou provinces, il serait préférable que le système de gestion soit le même partout. Les bureaux ou les stations de gestion des différentes zones administratives devraient renforcer leur interaction et leur coopération pour formuler et mettre en œuvre des politiques de gestion unifiées et minimiser les conflits entre les différents départements.

**Importance d'une «zone tampon» dans l'aménagement forestier durable.** Le terme «zone tampon» désigne une zone déterminée située en dehors des limites d'une réserve naturelle. Les communautés adjacentes à une réserve interviennent incontestablement plus dans la gestion, l'utilisation et la mise en valeur de la forêt et de ses ressources que les communautés plus éloignées, de sorte qu'elles ont un impact plus direct sur les espèces animales et végétales sauvages protégées et sur leurs habitats. C'est pourquoi les départements chargés de la gestion d'une réserve et les administrations locales devraient prêter une attention particulière aux communautés vivant dans la zone tampon et à leurs pratiques d'utilisation et de mise en valeur des terres.

Les problèmes liés à l'établissement de plantations par les communautés adjacentes à la réserve naturelle de Daweishan doivent être abordés. Depuis les années 80, guidées par des intérêts économiques et par le besoin de bois, les communautés des deux districts voisins de la réserve ont commencé à créer de vastes plantations de séquoias locaux (*Cunninghamia lanceolata*) et à planter des cultures commerciales, telles que ananas, bananes et hévéas (*Hevea brasiliensis*). Pour ce faire, elles ont enlevé les formations arbustives secondaires originelles. La gestion des plantations a considérablement stimulé l'économie rurale locale. Toutefois, si l'établissement de ces plantations ne rentre pas dans le cadre d'une planification générale tenant compte de la conservation de la biodiversité, non seulement les espèces protégées ne se développeront et ne se régénéreront qu'en dehors de la réserve naturelle, mais la réserve deviendra une

île perdue au milieu des plantations, ce qui pourrait créer de nouveaux conflits et problèmes.

Compte tenu des besoins des villageois, en matière de ressources forestières et de développement économique, des études détaillées sont nécessaires pour déterminer quelle devrait être la fonction précise de la «zone tampon».

**Nécessité de définir les fonctions et les rôles respectifs des institutions chargées de la gestion des réserves et des gouvernements.** La fourniture de services techniques, la gestion des ressources naturelles, la fabrication de fourneaux économes en combustible et le développement rural relevaient habituellement, à juste titre selon l'auteur, des départements techniques du gouvernement. Dans la mesure où la portée des travaux des institutions chargées de la gestion des réserves doit être étendue aux communautés adjacentes et où leurs responsabilités doivent être élargies, on peut se demander quel est le rôle des départements techniques. Les fonctions et le rôle des départements chargés de la gestion des réserves doivent être clairement définis pour éviter tout chevauchement d'activité.

#### CONCLUSION

Sur la base de la discussion qui précède, les recommandations suivantes sont proposées à titre préliminaire:

- Formuler et mettre en œuvre des politiques ou des réglementations unifiées ou comparables à travers les limites administratives des réserves naturelles.
- Étudier et planifier avec soin la gestion des «zones tampons» et élaborer les plans d'utilisation des terres intégrés correspondants sur la base des conditions physiques, des espèces animales et végétales présentes, des conditions sociales et économiques et des besoins et des modes d'utilisation des ressources naturelles des communautés adjacentes.
- Définir clairement les fonctions et le rôle des départements gérant les réserves, en matière de développement communautaire et de gestion communautaire des forêts.
- Renforcer les capacités de gestion intégrée (aux plans social, économique et de la gestion des ressources)

des communautés adjacentes. Le rôle des femmes dans la gestion des réserves naturelles et des ressources connexes devrait également être renforcé.

- Mettre en place des filières pour garantir les échanges entre la réserve naturelle et les communautés, et perfectionner les systèmes d'incitation pour favoriser la participation des communautés à la gestion des réserves. ♦



#### Bibliographie

- Lai, Q.** 1997. Conflict management and community forestry: a case of the Nangun River Nature Reserve, Yunnan, China. *Proceedings, Workshop on Conflict and Collaboration in Community Management of Forestlands*. Honolulu, Hawaii, Etats-Unis, East-West Center.
- Lai, Q.** 1998. Community-based income generation and bio-diversity conservation: a new challenge of integration of conflict management into forestry policy. *Proceedings of a Satellite Meeting to the XI World Forestry Congress*. Rome, FAO.
- Lai, Q. et Wang, L.** 1998. Problems in participatory management of forest resources conflicts. *Journal of Southwest Forestry College*, 18(2): 91-96. (En chinois)
- Western, D. et Wright, R.M.** 1994. *Natural connections: perspectives in community-based conservation*. Washington, Etats-Unis, Island Press. ♦

## Recherche d'excellence: modèles d'aménagement forestier dans la région Asie et Pacifique

*P.B. Durst et C. Brown*

La Commission des forêts pour l'Asie et le Pacifique (CFAP) a lancé en novembre 2001 son initiative de «recherche d'excellence», appelant les individus intéressés de toute la région à nommer des forêts de la région Asie et Pacifique qu'ils considéraient comme bien gérées, et les invitant à analyser les aspects spécifiques de l'aménagement des forêts qui leur paraissaient les plus exemplaires. L'initiative vise principalement à mettre en évidence les nombreuses activités positives d'aménagement forestier dans la région, qui ont malheureusement souvent été occultées par les innombrables nouvelles négatives concernant les forêts. Les pratiques optimales associées à ces expériences de gestion réussies – en particulier les facteurs de succès communs – seront identifiées et largement publicisées pour promouvoir leur diffusion.

L'initiative de recherche d'excellence vise à identifier:

- des exemples de bon aménagement forestier, à travers la vaste gamme d'écotypes forestiers des nombreux pays de la région, couvrant des objectifs d'aménagement divers, des structures de propriété différentes et des zones forestières de grande et de petite taille;

**Patrick B. Durst** est forestier principal au Bureau régional de la FAO pour l'Asie et le Pacifique, à Bangkok (Thaïlande).

**Chris Brown** est consultant en matière de politiques et d'information forestières, au Bureau régional de la FAO pour l'Asie et le Pacifique, à Bangkok (Thaïlande).

- des pratiques d'aménagement forestier prometteuses pour l'avenir et pour d'autres zones;
- les perceptions des populations, sur ce qui constitue un bon aménagement forestier.

L'initiative est menée à bien par la FAO et le Centre régional de formation à la foresterie communautaire pour l'Asie et le Pacifique (RECOFTC), en partenariat avec les pays membres de la CFAP.

L'invitation à nommer des forêts a été largement annoncée par le canal des sites Web, de bulletins d'information et de brochures sur une période de plusieurs mois. Des ateliers de nomination ont aussi été organisés dans neuf pays, pour permettre aux participants de discuter en détail des éléments d'un bon aménagement des forêts.

Le processus de nomination a été clos le 1<sup>er</sup> mai 2002, avec plus de 170 nominations émanant de 20 pays. Les forêts nominées avaient une taille comprise entre moins de 20 ha et près de 2,5 millions d'hectares et les objectifs de leur aménagement étaient très divers (protection des bassins versants et de la biodiversité, production de bois, récréation, produits forestiers non ligneux, production agroforestière, remise en état, tourisme et utilisations multiples). Il s'agissait de forêts d'Etat, de forêts privées appartenant à des particuliers et à des sociétés, de forêts communautaires et d'entreprises mixtes. Les nominations incluaient des forêts naturelles, des plantations et des espaces agroforestiers, dans la zone allant de la Nouvelle-Zélande au Kirghizistan. Les pays qui ont eu le plus de forêts nominées sont l'Inde (39), l'Indonésie (25), la Nouvelle-Zélande (17), le Népal (14) et les Philippines (14).

Un groupe de travail technique constitué de 10 experts forestiers de la région ayant des qualifications et une expérience diverses, a procédé à un examen systématique des 170 nominations et sélectionné 30 forêts pour des études de cas approfondies. Le but était avant tout d'identifier diverses expériences d'aménagement instructives et novatrices, représentatives de toute la gamme d'objectifs d'aménagement pratiqués dans plusieurs pays de la région.

La série complète de nominations et en particulier les études de cas approfondies sont actuellement analysées en vue d'identifier les facteurs communs de l'excellence de l'aménagement forestier. Il semble à première vue que ceux qui soumettent des nominations tendent à définir l'excellence

par des pratiques forestières optimales et scientifiquement fondées et par des organisations d'aménagement bien structurées, au fonctionnement participatif et transparent. Les critères d'excellence allégués sont souvent aussi des changements biophysiques impressionnants (remise en état de zones dégradées, réduction de l'érosion des sols, amélioration des disponibilités hydriques et de la qualité de l'eau) ou des changements socioéconomiques positifs (augmentation des revenus des résidents locaux, disponibilités accrues de produits forestiers, compréhension et valorisation plus grandes des forêts en bonne santé). L'intervention de multiples parties prenantes dans la prise de décisions et la gestion polyvalente des forêts étaient aussi habituellement reconnues comme d'importants éléments d'un aménagement forestier exemplaire.

Une synthèse des conclusions, avec une compilation des études de cas sera publiée début 2004. On prévoit en outre qu'une série de séminaires et d'ateliers seront organisés en 2004 pour mettre en évidence les conclusions. Pour de plus amples détails sur l'initiative, on peut consulter le site Web de la CFAP à l'adresse suivante: [www.apfcweb.org](http://www.apfcweb.org)

La FAO a récemment effectué une recherche d'excellence similaire en Afrique centrale, en collaboration avec l'Association interafricaine des industries forestières (IFIA), le Fonds mondial pour la nature (WWF), l'Organisation africaine du bois (OAB), le secrétariat du Réseau international de forêts modèles (IMFNS), l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT) et l'Union mondiale pour la nature (UICN). Les études de cas de l'Initiative africaine ont récemment été publiées dans le Document FAO: Forêts, n° 143. (Voir section Livres dans ce numéro d'*Unasylva*.)